

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL EN DATE DU 27 NOVEMBRE 2023**

Le conseil municipal de Jumilhac-le-Grand s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de La Pépite le lundi 27 novembre 2023 à 20h00 selon la convocation en date du 21 novembre 2023 sous la présidence du maire, Annick MAURUSSANE ; Isabelle FAURE étant désignée comme secrétaire de séance.

Présents : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Isabelle FAURE – Isabelle LIU GOUVRET – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Jean-Marc BUISSON – Tony PETIOT

Procurations : Max GUIGUES a donné procuration à Maryse MEYNIER.
Anne-Marie POUYADOUX a donné procuration à Tony PETIOT.

Absents excusés : Max GUIGUES – Anne-Marie POUYADOUX

Absent :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Ordre du jour :

- Décision du Maire
- Approbation du procès-verbal du 03-10-2023
- Remboursement dépôt de garantie logement 16 Bd Darnet
- Convention d'affectation à des mission temporaires – CDG 24
- Convention APL logement PMR 4 Av. Mège
- Soutien nouveau projet d'aménagement global Vallée de la Dordogne
- Décision modificative n°3 budget annexe
- Décision modificative n°5 budget principal
- Remise gracieuse régularisation supplément familial de traitement
- Plan de financement isolation planchers bas école
- Questions diverses

**Délibération n°2023/83 portant sur l'approbation du
procès-verbal de la réunion
du conseil municipal du 03-10-2023**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 octobre 2023.

(15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER + procuration – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Isabelle FAURE – Isabelle LIU GOUVRIT – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2023/84 portant sur le dépôt de garantie du logement 16 Boulevard Darnet

Madame le Maire informe l'assemblée qu'en date du 03/08/2023, Mme LAURENT Nicole a donné congé du logement qu'elle occupait 16 Boulevard Darnet appartenant à la commune, avec effet au 31/10/2023.

Un état des lieux de sortie a été réalisé le 31/10/2023 et n'a fait l'objet d'aucune observation.

La commune doit rembourser le dépôt de garantie qui s'élève à 400 €.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- de rembourser le dépôt de garantie de 400 € à Mme LAURENT Nicole et autorise Madame le Maire à émettre le mandat correspondant à l'article 165.

(15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER + procuration – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Isabelle FAURE – Isabelle LIU GOUVRIT – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

**Délibération n°2023/85 autorisant le recrutement d'agents non titulaires par l'intermédiaire du
CDG 24**

Le conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L452-44,

Considérant la possibilité en cas de besoin d'avoir recours à du personnel temporaire mis à disposition par le Centre de Gestion de la Dordogne pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, des missions temporaires, en cas de vacance d'emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ou en vue de les affecter à des missions permanentes à temps complet ou non complet ;

Considérant la nécessité de signer une convention dite « convention d'affectation à des missions temporaires » pour la mise en place de ces recrutements ;

Sur le rapport de Madame le maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Madame le maire à signer la convention d'affectation à des missions temporaires

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

(15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER + procuration – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Isabelle FAURE – Isabelle LIU GOUVRIT – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2023/86 portant sur conventionnement APL d'un logement dans l'ancien bureau de Poste – 4 Avenue Mège

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de la demande de subvention au titre de la DETR 2020 concernant la réhabilitation de l'ancien bureau de poste en logement, une subvention DETR d'un montant de 58 520 € a été accordée.

S'agissant de logements sociaux, le paiement de cette subvention est également subordonné à la condition de fournir à l'appui de la demande de paiement, le conventionnement APL (aide personnalisée au logement) dit « **Sans-Travaux** ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré autorise Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer la convention APL dans le cadre du dossier de financement dit « **Sans-Travaux** » concernant le logement PMR situé 4 avenue Mège.

(15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER + procuration – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Isabelle FAURE – Isabelle LIU GOUVRIT – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2023/87 portant sur le soutien au nouveau projet d'aménagement global de la voie de la Vallée de la Dordogne

Madame le Maire présente la demande de soutien du nouveau projet d'aménagement global de la Vallée de la Dordogne :

« Vu l'existence, sur le territoire dénommé « Triangle d'Or de la Vallée de la Dordogne » (Sarlat-Domme-Saint Cyprien), d'un patrimoine historique et naturel unique, qui en fait l'un des plus beaux sites de France au cœur de la réserve mondiale de biosphère du bassin de la Dordogne,

Vu les besoins exprimés de façon constante par la population et les visiteurs, cyclotouristes, piétons, automobilistes, entreprises de transports, faisant état du danger à se déplacer dans ce secteur,

Vu les risques qui pèsent de façon prégnante sur ce territoire en termes de sécurité routière et de pollutions de tous ordres (gaz d'échappement, nuisances sonores et visuelles...),

Vu la nécessité qui s'impose, à tous les niveaux décisionnels, de répondre à l'urgence climatique et de préserver la biodiversité,

Vu la nécessité de proposer des nouveaux modes de déplacement « doux » permettant d'accéder à des sites touristiques extrêmement fréquentés,

Vu l'attachement des élus de la République à la bonne gestion de l'argent public, a fortiori dans le contexte économique et financier difficile auquel doivent aujourd'hui faire face les collectivités et les citoyens,

Le Conseil municipal

Considère que le nouveau projet d'aménagement global de la Vallée de la Dordogne, déposé par le Conseil départemental auprès de Monsieur le Préfet de Dordogne, répond à ces différents objectifs en :

- créant une voie verte en site propre qui permettra de réaliser la continuité de la voie verte V91, permettant de relier, à terme, Souillac à la Gironde, traversant ainsi, en Dordogne, les territoires des communautés de communes de Pays de Fénelon, Sarlat Périgord Noir, Vallée de la

Dordogne Forêt Bessède, Bastides Dordogne Périgord, Montaigne Montravel et Gurson et de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

- ouvrant la gare de Castelnaud-Fayrac, aménagée en halte nature multimodale,
- mettant en place des navettes électriques qui desserviront l'ensemble des sites touristiques du territoire concerné,
- mettant en œuvre des mesures concrètes en faveur de la biodiversité : plantations de 27000 arbres et arbustes, restauration des couasnes du Pech et de Fayrac pour favoriser la reproduction des poissons, aménagement de gîtes à chauves-souris,
- interdisant la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes entre Castelnaud et Fayrac et dans le bourg de Beynac,
- supprimant tout risque de croisement de deux véhicules à fort gabarit dans la traversée de Beynac,

Estime que ces aménagements en faveur des mobilités d'avenir doivent être systématiquement encouragés et qu'ils ne peuvent, dans ce cas précis, être réalisés qu'à travers la réutilisation des ouvrages précédemment construits à l'occasion des travaux effectués en 2018,

Considère que leur réalisation permettra d'éviter un inacceptable gaspillage d'argent public,

Apporte, dans le cadre de la concertation en cours, son plein soutien à ce nouveau projet, qui répond pleinement aux besoins de la population et du territoire et qui, à l'instar d'autres projets actuellement à l'étude, doit permettre au monde rural de bénéficier d'infrastructures modernes et bénéfiques à l'amélioration du cadre de vie des Périgourdiens. »

(8 POUR – 0 CONTRE – 7 ABSTENTIONS)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER + procuration – Francine BOISSARD – François BOISSARD – Ludovic CHAMINADE – Tony PETIOT + procuration

Abstentions : Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Corine VAN DER PLAS – Isabelle FAURE – Isabelle LIU GOUVRET – Sandrine GRANSON – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2023/88 portant sur la décision modificative n°3 du budget annexe eau et assainissement

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget annexe eau et assainissement.

En effet, les crédits prévus en section de fonctionnement concernant les articles 6410 « Rémunérations du personnel » et 6450 « Charges de sécurité sociale et de prévoyance » sont insuffisants.

En contrepartie les crédits prévus à l'article 6071 « Compteurs » ne seront pas utilisés dans leur totalité. Elle propose d'approuver les écritures suivantes :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Compteurs	6071		1 400.00			
Rémunérations du personnel				6410		1 250.00
Charges de sécurité sociale et de prévoyance				6450		150.00
Fonctionnement dépenses			1 400.00			1 400.00
			Solde			0.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la décision modificative.

(15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER + procuration – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Isabelle FAURE – Isabelle LIU GOUVRET – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2023/89 portant sur la décision modificative n°5 du budget principal

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative au budget principal.

En effet, les crédits prévus en section d'investissement concernant l'article 2313 « Constructions » opération 117 « Réhabilitation logement PMR » sont insuffisants.

Vu, la notification du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits de mutation supérieur à la prévision budgétaire en section de fonctionnement concernant l'article 73223 « Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5000 habitants ».

Elle propose d'approuver les écritures suivantes :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement 042				023		13 165.95
Fonctionnement dépenses						13 165.95
			Solde			13 165.95
Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5000 habitants				73223		13 165.95
Fonctionnement recettes						13 165.95
			Solde			13 165.95
Constructions				2313	117	13 165.95
Investissement dépenses						13 165.95
			Solde			13 165.95
Virement de la section de fonctionnement 040				021		13 165.95
Investissement recettes						13 165.95
			Solde			13 165.95

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la décision modificative.

(15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER + procuration – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Isabelle FAURE – Isabelle LIU GOUVRIOT – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2023/90 portant sur des remises gracieuses de supplément familial perçus à tort

Madame le Maire expose à l'assemblée :

Suite à une erreur de paramétrage du logiciel PAYE, le supplément familial de traitement des agents à temps non complet n'a pas été calculé correctement.

Monsieur le Trésorier informe que selon l'article 37-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2021, "*les créances résultant de paiements indus effectués par les personnes publiques en matière de rémunération de leurs agents peuvent être répétées dans un délai de deux années à compter du premier jour du mois suivant celui de la date de mise en paiement du versement erroné, y compris lorsque ces créances ont pour origine une décision créatrice de droits irrégulière devenue définitive*".

Il demande à la commune de régulariser à compter du mois d'octobre 2021 et jusqu'au 31/09/2023.

Les agents concernés ont perçu à tort les sommes suivantes :

- Sophie PAYET : 171.94 €
- Corinne LAGORCE : 26.64 €

Madame le Maire, estimant que la régularisation de cette erreur ne doit pas être à la charge des agents, propose au conseil municipal de se prononcer sur la remise gracieuse de ces sommes perçus à tort par les agents.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal, après délibération, approuve les remises gracieuses au bénéfice des agents et pour les montants ci-dessus détaillés.

(15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER + procuration – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Isabelle FAURE – Isabelle LIU GOUVRIOT – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

Délibération n°2023/91 portant sur le plan de financement de l'isolation des planchers bas de 2 bâtiments de l'école

Madame le Maire présente le devis concernant l'isolation par le bas des planchers de 2 bâtiments de l'école.

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le Fonds vert est reconduit pour 2024 et qu'il comprend notamment une enveloppe destinée à la rénovation énergétique des écoles.

Madame le Maire présente à l'assemblée le plan de financement de ce projet :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux isolation	9 320.85 €	Fonds Vert 30%	2 796.25 €
		Autofinancement	6 524.60 €
TOTAL HT	9 320.85 €	TOTAL HT	9 320.85 €

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce plan de financement et sur la demande de subvention au titre du Fonds Vert.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le projet présenté par Madame le Maire ;
- adopte le plan de financement ci-dessus ;
- sollicite une subvention au titre du Fonds Vert ;
- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

(15 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

Votes POUR : Annick MAURUSSANE – Maryse MEYNIER + procuration – Henri LONGIERAS – Pascal COURNARIE – Francine BOISSARD – Corine VAN DER PLAS – François BOISSARD – Isabelle FAURE – Isabelle LIU GOUVRIOT – Ludovic CHAMINADE – Sandrine GRANSON – Tony PETIOT + procuration – Jean-Marc BUISSON

Questions diverses

Madame le Maire :

- Remerciement association Les Boules aux Nez pour la subvention.
- Remerciements par mail pour la soirée conviviale du 10 novembre.
- Lors de la séance du 03/10/2023, la décision avait été prise pour prendre un arrêté limitant le stationnement à 20 jours consécutifs, or légalement ce sont 7 jours consécutifs seulement. Un arrêté du Maire ne peut pas être plus permissif que la loi.
- Augmentation tarif cotisation à la SPA pour 2024 : 0.95 cts en 2023 puis 1.00 € en 2024 par habitant. Avis favorable du conseil municipal.
- Mail de Jean-Marc Buisson concernant les débardages sur la commune et notamment celui en cours vers Bois Galant. Le point n'a pas été rajouté à l'ordre du jour car cela n'implique pas de délibération. Une discussion s'en suit entre les membres du conseil municipal.
- Prochain conseil municipal le 13 décembre 2023.
- Effraction salle de La Pépète dans la nuit de dimanche à lundi.

Jean-Marc Buisson : Pont du Bost ?

Madame le Maire : Visio conférence mercredi matin pour présentation du dossier de consultation aux entreprises.

Jean-Marc Buisson : Toilettes publics ?

François Boissard : dossier de consultation doit être présenté le mercredi 6 décembre 2023.

Jean-Marc Buisson : La Perdicie ?

Madame le Maire : dossier de consultation en cours de finition par le maître d'œuvre.

Corine Van der Plas :

- Marché de Noël le 2 décembre organisé par Fils et Cordes
- Jumilhac Infos en cours de finition, distribution à prévoir par les conseillers municipaux.

Francine Boissard :

Budget participatif accord subvention de 6000 € à l'association Génération Mouvements pour l'installation d'un fauteuil de mise à l'eau à la piscine municipale.

Fin de séance 22h00.

Signature du Maire et du Secrétaire de séance :



